



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/AREVA-SOCATRI-condamnee-a-40-000>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Fuite d'uranium au Tricastin : AREVA-SOCATRI définitivement condamnée pour pollution des eaux >
AREVA-SOCATRI condamnée à 40 000 euros d'amende

14 octobre 2010

AREVA-SOCATRI condamnée à 40 000 euros d'amende

Le 14 octobre 2010, le tribunal correctionnel de CARPENTRAS a condamné AREVA-SOCATRI à une peine de 40.000 euros d'amende, pour avoir caché à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) le grave incident qui s'est déroulé en 2008 dans ses installations du TRICASTIN. Le Réseau "Sortir du Nucléaire", qui s'était constitué partie civile, obtient 8000 euros de dommages-intérêts et la publication de la décision dans « La Tribune » et « Vaucluse Matin ».

Nous regrettons cependant que le Tribunal ait relaxé AREVA SOCATRI du délit de pollution de l'eau et que la condamnation reste en deçà des réquisitions du Procureur de la République (qui avait requis 100 000 euros d'amende, ainsi que la fermeture de l'unité de production en cause). Il s'agit dans tous les cas d'une décision sans précédent, qui est justifiée par la gravité des faits : le 8 juillet 2008, suite à une fuite survenue dans l'usine SOCATRI, filiale d'AREVA, sur le site du Tricastin (Drôme), 75 kg d'uranium ont été rejetés dans les cours d'eau avoisinants. 30 m³ d'effluents chargés d'uranium ont contaminé les eaux superficielles, privant la population d'eau potable et polluant des lieux de baignade fréquentés. Des niveaux élevés de contamination radioactive ont également été repérés dans les nappes phréatiques et à l'eau du robinet. Des négligences scandaleuses de la SOCATRI-Areva sont à l'origine de cet "incident" grave. Le Réseau "Sortir du nucléaire" attend de recevoir la copie du jugement pour envisager de faire appel de la relaxe partielle d'AREVA SOCATRI devant la Cour d'appel de Nîmes. Le Réseau "Sortir du nucléaire" demande dans tous les cas qu'une inspection indépendante des différents sites du Tricastin soit entreprise afin d'évaluer les risques de pollution de toutes les installations nucléaires, civiles et militaires et que l'environnement et les riverains bénéficient, dans les meilleurs délais, d'une surveillance sanitaire indépendante. Une inspection inopinée de l'ASN le 10 juin 2010 a encore relevé des négligences concernant l'étanchéité des bassins de rétention. Seule une sortie définitive du nucléaire peut permettre de diminuer les risques dramatiques que la filière nucléaire fait courir à l'environnement, aux salariés et à la population. Davantage d'informations sur

<https://www.sortirdunucleaire.org/blogs/pollution-a-l-uranium-au-tricastin/>

contact presse : Maître Busson 06 72 12 72 47